

Bureau des procédures environnementales

Commune de DUNKERQUE

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

La société RUBIS TERMINAL DUNKERQUE dont le siège social est situé 33 avenue de Wagram (75017) PARIS a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation pour son projet de stockage des huiles alimentaires usagées et des résidus de l'agriculture, aquaculture, sylviculture et transformation des aliments tels que des huiles de fritures usagées (UCO), des eaux résiduaires issues du traitement de fruits de palmier (POME) ou des biodéchets, situé sur le site existant du dépôt du Môle V, port 2205, 2205 route du Môle V à (59140) DUNKERQUE.

Cette demande sera soumise à la participation du public par voie électronique **pendant 16 jours consécutifs, du lundi 27 mars 2023 au mardi 11 avril 2023 inclus.**

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, le public pourra prendre connaissance du dossier de porter à connaissance sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>) et pourra formuler ses observations.

Ces observations pourront être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr, en précisant dans le sujet : dossier RUBIS TERMINAL DUNKERQUE – Dépôt du Môle V à DUNKERQUE ;
- exceptionnellement, par voie postale à la préfecture du Nord – Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, jusqu'à la date de clôture de la participation du public par voie électronique, cachet de la poste faisant foi, en précisant sur l'enveloppe : participation du public par voie électronique RUBIS TERMINAL DUNKERQUE à DUNKERQUE.

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autres qu'au format PDF et de taille inférieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé de demande d'autorisation et d'agrément aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 **sur rendez-vous.**

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Nicolas CROQUELOIS, par courriel : nicolas.croquelois@rubis-terminal.com.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation et de délivrance d'un agrément préfectoral ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.